

A close-up photograph of a person's hands holding a black smartphone and taking a picture of a white compound light microscope. The person is focusing on the eyepiece lens. The background is blurred.

# DOSSIER DE CANDIDATURE ECOLE TEAM ÉTUD'

# PROCÉDURE D'INSCRIPTION

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Madame, monsieur,

Vous avez sollicité de notre part un dossier de candidature pour votre enfant. Vous trouverez donc ci-joint les différentes pièces qui le constituent, à savoir :

- la charte de l'école Team Étud',
- le projet pédagogique,
- le règlement intérieur,
- un formulaire de candidature.

Pour candidater, il faudra nous transmettre avant le 30 avril :

- ce dossier de candidature complété et signé des deux responsables légaux et de l'élève,
- les bulletins scolaires de l'année en cours et de la précédente,
- les éventuels bilans orthophonique et/ou psychologique,
- le cas échéant, le jugement de divorce précisant les modalités de garde de l'enfant.

Si le dossier est complet et que nous n'avons pas eu l'occasion de vous rencontrer avant la réception de ces pièces, nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous afin de faire plus ample connaissance et de vous permettre d'exposer les raisons qui vous poussent à inscrire votre enfant dans notre école.

La commission d'admission siégera au mois de mai. Elle réunit une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de l'éducation et de partenaires médico-sociaux (orthophoniste, psychologue, médecin le cas échéant, etc.). Celle-ci communiquera ses conclusions ainsi que les modalités d'accueil envisagées.

En cas d'admission, un dossier d'inscription sera envoyé à la famille. C'est seulement après réception de ce dossier complet que l'élève sera définitivement admis dans l'école.

# CHARTE DE L'ÉCOLE

## CHARTE DE L'ÉCOLE

### POURQUOI CETTE ÉCOLE ?

Le but de notre école est d'accueillir des enfants qui rencontrent des difficultés scolaires liées à leur environnement ou à leurs capacités d'apprentissage pour leur permettre de poursuivre leur formation via un encadrement personnalisé. Le travail de notre école vise à compléter et soutenir le travail effectué dans l'enseignement public, en vue d'une réintégration future. Nous souhaitons aussi donner à ceux qui partagent cette vocation un cadre permettant d'accomplir cette œuvre d'éducation en pleine cohérence avec des convictions chrétiennes.

### NOS VALEURS

Nous souhaitons accompagner les enfants qui nous sont confiés vers un projet professionnel qui leur correspondra au mieux, sans recherche d'élitisme, tout en leur transmettant des valeurs chrétiennes inspirées par la Bible telles que la bienveillance, le respect de l'autre, le don de soi...

### NOTRE ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

Les élèves accueillis suivent le programme de l'Éducation nationale si leur niveau le permet. Il sera possible d'envisager par la suite un départ ou un retour vers un établissement classique en fonction de la progression de l'élève et des souhaits de la famille.

Si un élève présente des difficultés pour suivre le programme proposé, un programme adapté sera mis en place par l'équipe enseignante en s'adaptant aux besoins de l'élève.

### ENCADREMENT

La direction de l'établissement est responsable de l'orientation pédagogique devant le Conseil d'Administration, en cohérence avec la charte. Elle assure l'accueil des élèves et applique les modalités de leur scolarisation. Elle a également autorité pour faire respecter le règlement intérieur. Les enseignants et surveillants agissent dans l'établissement sous son autorité.

### L'ASPECT FINANCIER

Le coût moyen d'une scolarité pour l'Éducation nationale en France s'élève en moyenne à 8 400 €<sup>1</sup> par an et par élève, tous niveaux confondus. Le fonctionnement d'une école indépendante permet de diminuer considérablement ce coût, notamment par le statut de bénévole que revêtent la plupart des intervenants de l'école. Cependant, ne disposant d'aucune

<sup>1</sup> Selon le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse ([education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)) en 2019.

# CHARTE DE L'ÉCOLE

subvention de l'État (hors CFA), nous comptons sur diverses sources de financement comprenant entre autres la participation des familles aux frais de scolarité et les dons. Cette participation est fixée à 160 € par mois d'école, soit 1600 € pour l'année scolaire<sup>2</sup>. Ce montant constitue un seuil minimal, fixé afin de rester accessible au plus grand nombre. Il reste toutefois bien inférieur au coût réel d'un accompagnement individualisé tel que celui proposé à Team Étud'. À titre indicatif, celui-ci s'élevait à 470€ par élève et par mois durant l'année scolaire 2024-2025. Les familles qui le souhaitent ont la possibilité de verser un montant supérieur, en fonction de leurs moyens. Toutefois, la formation des apprentis du CFA est gratuite.

Dans le cas où les responsables légaux doivent inscrire leur enfant à certains cours du CNED (cf. projet pédagogique) et que cette inscription s'avère payante, ce coût pourra être déduit des frais de scolarité mensuels de l'école, sur leur demande.

Si une famille ne paie pas les frais de scolarisation et ne répond pas aux sollicitations de l'association, celle-ci pourra radier l'élève de l'école un mois après un avertissement par lettre recommandée.

## TENUE ET ATTITUDE

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire décente, adaptée à la vie scolaire, à la saison et à leur âge. L'hygiène corporelle et la propreté vestimentaire sont également des points de vigilance pour toute personne présente dans l'école. La direction a autorité pour statuer sur ces différents points.

Les élèves doivent être dans une attitude d'engagement, de respect et de responsabilité en raison du cadre offert par l'école et de l'orientation pédagogique de cette dernière.

<sup>2</sup> Valeur au 01/09/2025.

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## PROJET PÉDAGOGIQUE

### 1 | STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS

En cohérence avec notre charte, c'est par un accompagnement personnalisé et au sein d'une petite structure que nous souhaitons accueillir les élèves.

#### A. Primaire : du CP au CM2

Pour les élèves de primaire, cet accompagnement se met en place au sein d'une classe multi-niveaux à petit effectif (moins de 12 élèves) prise en charge par un professeur des écoles diplômé et titulaire d'un *Concours de Recrutement des professeurs des écoles (CRPE)*. La matinée concentre les apprentissages fondamentaux (français et mathématiques) tandis que l'après-midi est davantage tournée vers les matières de découverte du monde (histoire, géographie, sciences, littérature, etc.). La classe à effectif réduit permet de partager le temps entre apprentissages en classe entière, travail en petits groupes et aide individualisée.

Un décloisonnement peut être mis en place afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun des niveaux. Les CP, CE1 et CE2 peuvent ainsi avoir des moments de renforcement en lecture avec un enseignant diplômé pendant lequel les CM1 et CM2 se consacrent à une matière qui leur est propre. Pour aider au mieux les élèves, l'équipe enseignante se réserve la possibilité de proposer des temps de soutien particulier à un élève dont les difficultés le nécessiteraient.

#### B. Secondaire : collège, lycée, CFA

Pour le secondaire, chaque élève est placé dans une classe à effectif réduit correspondant à son niveau. Ce fonctionnement permet la mise en place d'un accompagnement adéquat pour chacun. L'emploi du temps est divisé entre une majorité d'heures de cours en classe et une minorité de temps d'étude tutorée. Ces heures d'étude permettent d'apprendre à travailler en semi-autonomie sous la supervision d'un tuteur qui guide les apprentissages.

Si certains professeurs sont salariés, la très grande majorité des cours sont délivrés par une équipe de professeurs bénévoles. Plusieurs d'entre eux enseignent ou ont déjà enseigné dans l'Éducation nationale et ont une connaissance des modalités d'examens et de leurs exigences ; d'autres apportent, de par leurs diplômes et leurs expériences professionnelles, une résonance pratique aux apprentissages. Tous nos enseignants ont au minimum le niveau Bac +3.

#### • Collège et lycée

Notons quelques informations spécifiques aux collégiens et lycéens. Une salle de travaux pratiques est mise à notre disposition pour les sciences expérimentales. Elle est munie d'une paillasse, d'un évier et de matériel de laboratoire<sup>1</sup>. Parfois l'inscription au CNED est demandée, pour certaines matières, de manière à soulager les bénévoles de la préparation des supports et des corrections de copies. Lorsque les élèves bénéficient d'un cours délivré par le CNED, ils sont tout de même accompagnés quotidiennement afin de suivre le programme dans une perspective de progression. Ainsi, l'équipe sur place a connaissance du niveau et

<sup>1</sup> N'étant pas équipés pour réaliser certaines pratiques, nous pourrons mettre en place des visites de laboratoires lorsque cela est nécessaire (ex : Terminale spécialité physique-chimie).

# PROJET PÉDAGOGIQUE

de l'évolution personnelle des élèves. Elle veillera alors à proposer une aide et un soutien en fonction de leurs besoins.

Voici un exemple d'emploi du temps pour une élève de 5<sup>e</sup>:

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h55- 9h50	Mathématiques - Céline (Salle de TP)	Français - Delphine (Salle de TP)	Français - Marie-Claude (Salle des collégiens) (Etude tutorée)	Mathématiques - Céline (Salle de TP)	Espagnol - Marjorie (Salle des profs)
9h55-10h50	Mathématiques - Clémence (salle des collégiens) (Etude tutorée)	Physique - Laura (salle de TP)	Histoire Géo - Audrey (Salle des primaires) (Etude tutorée)	Espagnol avec Marjorie (chalet)	Physique - Laura ( Salle de TP)
Pause					
11h05-12h	Technologie - Jérémie (bibliothèque)	Français autonomie	SVT avec Céline (salle de TP)	Maths autonomie	français - Delphine (Bibliothèque)
Pause repas					
13h30-14h25	Espagnol - Marjorie (bibliothèque)	Anglais - Simon (Chalet)		Anglais - Simon (Chalet)	EPS Florence (local variable)
14h30-15h25	Français - Delphine (Chalet)	Anglais - Marie-Claude (Salle des collégiens) (Etude tutorée)		Mathématiques - Jérémie (salle des collégiens) (Etude tutorée)	
15h40-16h35	Histoire-Géo - Florence (Salle des profs)	Espagnol - Marjorie (chalet)		SVT - Céline (Chalet)	

## • **CFA**

### Diplômes et objectifs

Le CAP Menuisier Fabricant (RNCP 36112) est une formation diplômante qui permet d'acquérir une qualification professionnelle validée par un diplôme d'État. Nous vous invitons à consulter la fiche ONISEP et la fiche RNCP, disponibles également sur notre site internet<sup>2</sup>, afin de retrouver les objectifs de la formation, les blocs de compétences et les informations pédagogiques.

### Prérequis et durée

L'admission en CAP nécessite un niveau troisième. Bien que la formation soit généralement conçue sur une durée de deux ans, celle-ci peut être modulée selon le profil de l'apprenant.

### Organisation et méthodes mobilisées

La formation est accessible uniquement en contrat d'apprentissage et s'effectue en alternance entre le CFA et une entreprise. Le programme repose sur une alternance organisée en cycles de trois semaines : une semaine au CFA, consacrée aux cours théoriques (enseignements généraux et technologiques) ainsi qu'aux travaux pratiques en atelier, puis deux semaines en entreprise pour la mise en situation professionnelle. La partie « enseignement » de la formation est dispensée à l'école privée Team Étud' à Anduze (30) et dans l'atelier de l'association Timothée Accueil et Jeunesse à Tornac.

<sup>2</sup> [www.teametud.fr](http://www.teametud.fr)

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## Modalités d'évaluation

L'évaluation repose sur le contrôle continu, en CFA comme en entreprise. Les compétences sont suivies par les formateurs d'enseignement général et professionnel au travers de travaux réguliers et d'examens blancs. Un carnet de liaison permet d'assurer le lien entre l'entreprise, les professeurs et l'équipe pédagogique, afin de garantir un suivi cohérent. Les résultats sont synthétisés dans des bulletins semestriels.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap dans la mesure où la commission d'admission, composée de professionnels de la formation et de partenaires médico-sociaux, estime que le centre est en capacité de proposer un accueil adapté et des conditions favorables à l'apprenti.

## Financement

Dans le cadre du CFA, la formation est entièrement gratuite pour l'apprenti, qui bénéficie du statut de salarié.

Voici un exemple d'emploi du temps sur une semaine de formation au CFA :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h55- 9h50	Dessin - Emmanuel (Salle de soutien)	Mathématiques - Jérémie (Couloir)	9h30-12h00	9h30-12h00	9h30-12h00
9h55-10h50	Dessin - Emmanuel (Salle de soutien)	Français - Delphine (Salle de soutien)	Atelier Jonathan (Menuiserie TAJ)	Atelier Jonathan (Menuiserie TAJ)	Atelier Jonathan (Menuiserie TAJ)
11h05-12h	Anglais - Mathilde (Salle de soutien)	Français - Delphine (Salle de soutien)			
13h30-14h25	Histoire-Géo - Delphine (Salle de soutien)	Technologie - Emmanuel (Salle de soutien)	14h00-18h00	14h00-18h00	13h30-15h00 Anglais Mathilde (Salle de soutien)
14h30-15h25	PSE - Claire Z (Salle des collégiens)	Technologie - Emmanuel (Salle de soutien)	Atelier Jonathan (Menuiserie TAJ)	Atelier Jonathan (Menuiserie TAJ)	
15h40-16h35	Technologie - Emmanuel (Salle de soutien)	Dessin - Emmanuel (Salle de soutien)			15h05-16h35 EPS - Florence (local variable)
16h40-17h35	Mathématiques - Jérémie (Couloir)				

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2 | PRATIQUES SPORTIVES

L'éducation physique et sportive occupe une place essentielle dans la formation et l'équilibre des élèves. Elle contribue à leur développement moteur, à leur santé, mais aussi à l'acquisition de valeurs comme l'effort, la coopération et le respect des règles. L'établissement organise chaque semaine des cours de sport, dispensés par ses enseignants.

Dans la mesure du possible, des cours de natation sont également mis en place pour les élèves du primaire comme pour ceux du collège, selon les disponibilités de la piscine d'Alès. Le « savoir-nager » constituant une compétence du socle commun, les élèves de primaire suivront ces cours dans le cadre scolaire. À partir de la classe de 6e, il sera demandé aux familles de fournir un certificat attestant la capacité de l'élève à nager (ASNS minimum).

## 3 | SORTIES

Une à deux fois par période, des sorties sont organisées, à des jours variables selon les opportunités. Certaines concernent l'ensemble des élèves, tandis que d'autres sont différencierées entre le primaire et le secondaire. Ces temps partagés favorisent la cohésion d'un groupe parfois très hétérogène et contribuent à l'enrichissement culturel des élèves. L'objectif est de proposer une grande diversité d'activités : cinéma, musées d'art ou d'histoire, médiathèque, opéra, randonnée, expositions scientifiques, projections, piscine, etc.

## 4 | ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Nous nous appuyons sur des partenaires médico-éducatifs essentiels, orthophonistes et psychologue, qui font partie de notre réseau de soutien. La proximité géographique immédiate du cabinet d'orthophonie avec notre établissement permet aux élèves de passer facilement de l'un à l'autre (toujours accompagnés d'un adulte). Nous proposons d'inclure dans les emplois du temps des élèves des créneaux pour ces rendez-vous paramédicaux<sup>3</sup>.

Au sein de notre école, nous valorisons l'acquisition de compétences sociales, en complément de notre programme académique. Grâce à notre petit nombre d'élèves par classe et à notre fort taux d'encadrement, ces compétences sont développées de manière implicite au sein de notre environnement éducatif. Les interactions en classe, les discussions en petits groupes, les sorties, les temps en étude tutorée les favorisent naturellement. De plus, nous avons mis en place, pour les élèves en ayant besoin, des cours d'habiletés sociales par un éducateur spécialisé. Ces cours permettent aux élèves d'apprendre à communiquer, résoudre des conflits, s'adapter à différents environnements sociaux et gérer leurs émotions.

Nous offrons également un soutien particulier aux élèves en ayant besoin. Durant ces temps, les élèves peuvent échanger avec un professeur ou un surveillant sur les notions incomprises. Ce dispositif permet de renforcer le niveau d'un élève dans les matières qui le nécessitent

<sup>3</sup> Cela est à mettre en place de concert avec l'équipe pédagogique de l'école.

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 5 | ORIENTATION ET RECONDUITE

Pour les années scolaires donnant lieu à l'obtention d'un diplôme (CFG, DNB, CAP), l'école Team Étud' procède elle-même à l'inscription aux examens en tant qu'établissement.

Cependant, dans le cas d'une inscription au CNED réglementé complet, les élèves sont inscrits en candidat libre (c'est le cas pour le baccalauréat).

Il faut noter qu'en tant qu'établissement hors contrat, le contrôle continu n'est pas pris en compte. L'école prévoit d'accompagner les élèves et leurs familles dans les démarches administratives.

L'année est scindée en trimestres ou en semestres (dans le cas des CAP ou des 3<sup>e</sup> prépa-métier). Chaque fin de période est l'occasion de réunir un conseil de classe au cours duquel les enseignants évaluent la progression académique et le comportement des élèves. L'objectif est de prendre des décisions pour les soutenir dans leur réussite scolaire et de discuter de leurs futures orientations éducatives et professionnelles. Chaque année, les élèves de 3<sup>e</sup> devront s'inscrire aux examens de retour vers le public, ainsi que les élèves qui s'orientent vers l'intégration d'un établissement public.

Au cours du deuxième trimestre, une fiche navette est introduite afin de formaliser les échanges entre les familles et l'équipe pédagogique au sujet de l'orientation de l'élève. Le but de l'école est de permettre à des élèves en difficulté de retourner dans le cursus classique ou d'intégrer un parcours professionnel. Ainsi, cette fiche navette permet d'une part à l'élève et aux responsables légaux de formuler leurs vœux, et d'autre part à l'équipe pédagogique de donner son avis sur la suite de la scolarité et d'apprécier la nécessité du renouvellement de scolarisation au sein de notre établissement.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur est au service du projet éducatif de l'école Team Étud'. Il permet le bien vivre ensemble en respectant chacun. Tous enseignants et éducateurs, salariés ou bénévoles, responsables légaux et élèves doivent se sentir impliqués et solidaires de la bonne marche de l'établissement afin que l'ambiance y soit agréable et que chacun puisse s'y épanouir.

Chaque famille reçoit ce règlement et s'engage à le respecter en le lisant attentivement et en le signant avec son enfant (en p. 19).

### 1 | VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

Nous souhaitons accompagner les enfants qui nous sont confiés vers un projet professionnel qui leur correspondra au mieux, sans recherche d'élitisme, tout en leur transmettant des valeurs chrétiennes inspirées par la Bible telles que la bienveillance, le respect de l'autre, le don de soi...

### 2 | PONCTUALITÉ – ENTRÉES ET SORTIES DES LOCAUX

#### A. Horaires des cours :

##### Pour les élèves de primaire :

Lundi, mardi et jeudi : 8h55-12h et 13h30-16h05  
Vendredi : 8h55-12h et 13h30-16h35

##### Pour les élèves de secondaire (dont CFA) :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h55-12h et 13h30-16h35  
(ou 17h35 en fonction de l'emploi du temps)  
Mercredi : 8h55-12h

#### B. Entrées :

Il est demandé d'arriver à l'école au moins cinq minutes avant l'heure de début des cours. Le matin, les élèves sont accueillis dans l'école à partir de 8h45. Les portes des classes sont fermées à 8h55 précises.

**Les parents ne sont pas autorisés à entrer avec leur enfant dans les locaux, sauf dans le cas d'un rendez-vous.**

L'après-midi, les élèves sont accueillis dans la cour de récréation à partir de 13h20. Les enseignants emmènent les élèves en classe à 13h30 précises.

#### C. Sorties :

Les élèves sont pris en charge jusqu'à quinze minutes après l'heure de la sortie des classes ou de l'étude. Dans les cas très exceptionnels d'élèves non pris en charge dans les délais convenus, ceux-ci seraient confiés à la surveillance des enseignants présents dans

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

l'établissement (à hauteur de 20 euros par heure), ou à défaut à la gendarmerie. Ces retards seront consignés par l'établissement qui veillera à ce qu'ils restent occasionnels.

Les abords de l'école ne sont pas un lieu de récréation. Les parents et accompagnants veilleront à la bonne tenue de leurs enfants afin d'assurer la sécurité et de ne pas gêner le voisinage.

## D. Oublis :

Les élèves doivent avoir le matériel nécessaire pour chaque enseignement. En cas d'oubli répété, l'équipe éducative en informera les parents de l'élève concerné. De plus, les élèves **ne sont pas autorisés à retourner dans leur classe après les cours** pour rechercher des affaires oubliées.



Pour l'atelier, c'est le règlement intérieur de l'association Timothée Accueil Jeunesse qui s'applique. Il est consultable sur place. Une tenue correcte, adaptée au milieu professionnel est exigée au CFA. Les tenues doivent être adaptées à la situation de travail. Les apprenants s'engagent à :

- Porter la tenue vestimentaire adaptée et conforme à la situation de travail sur les plateaux techniques ;
- Porter les Équipements de Protection Individuel (EPI) sur les plateaux techniques ;
- Porter une tenue adaptée à la pratique en Éducation Physique et Sportive (EPS).

Dans l'objectif de prévenir tout accident et afin de protéger les apprenants :

- Les cheveux longs doivent être attachés par un dispositif autre que le port d'un couvre-chef ;
- Le port d'objets, accessoires ou de bijoux (type bananes, sacoches, tour de cou, écharpes, manches larges, bagues, piercing, boucles d'oreilles...) sur les plateaux techniques ainsi qu'en EPS est interdit.

Tout accident survenu sur le site de formation doit être immédiatement porté à la connaissance de la direction du site de formation. Une information est transmise à l'employeur et au responsable légal de l'apprenant. Tout apprenant ayant un motif raisonnable de penser que la situation de formation présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ou pour celles de ses collègues est tenu d'en informer la direction dans les plus brefs délais.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## 3 | ASSIDUITÉ - SANTÉ

Toute absence ou retard doit être justifié. Les dates des vacances (selon le calendrier distribué en début d'année scolaire) doivent être respectées.

De même, les rendez-vous extérieurs (médicaux ou autres) seront pris en dehors des horaires scolaires. Seules certaines rééducations peuvent empiéter sur le temps scolaire, en accord avec l'enseignant et le chef d'établissement. Les demandes d'absences pour raison exceptionnelle et sérieuse doivent être présentées par écrit à l'équipe pédagogique à l'avance.

Toute absence imprévue et tout retard doivent être signalés au plus tôt au secrétariat de l'école par téléphone<sup>1</sup>, sms ou courriel<sup>2</sup> avant l'heure de rentrée en classe.

À chaque demi-journée, la direction note sur le registre d'absence les présences et les absences des élèves. Les familles qui n'ont pas prévenu de l'absence ou du retard de leur enfant sont alors contactées par l'école.

Les maladies infantiles et la présence de poux doivent obligatoirement être signalées. Les enfants atteints d'une maladie contagieuse entraînant éviction<sup>3</sup> ne peuvent être acceptés à l'école ; **leur absence devra obligatoirement être justifiée par un certificat médical.**

Aucun médicament ne peut être administré dans l'enceinte de l'école, à moins qu'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) n'ait été établi à la demande des parents en concertation avec le médecin traitant.

## 4 | HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les consignes d'évacuation, le plan du site ainsi que la localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de chaque bâtiment du site de formation. Les consignes concernant les éventuelles situations d'intrusion sont également affichées dans les locaux.

Des exercices d'évacuation sont organisés régulièrement afin de vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et la connaissance, par tous, des consignes de prévention et d'évacuation. Il est interdit de manipuler les extincteurs et de déclencher le système d'alarme et de sécurité sauf en cas de nécessité avérée.

## 5 | RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

### A. Tenue

Une tenue vestimentaire correcte est exigée pour chacun. L'hygiène corporelle et la propreté vestimentaire sont également des points de vigilance pour toute personne présente dans l'école.

<sup>2</sup> Numéro de l'école : 07 69 90 08 93

<sup>2</sup> Courriel : secretariat-ecole@teametud.fr

<sup>3</sup> Selon la réglementation en vigueur pour les collectivités d'enfants (cf. [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)).

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## B. Comportement

L'ordre et le calme sont la règle dans les locaux de l'école. Il est interdit de courir dans les couloirs. Les élèves doivent respecter les règles essentielles de politesse et de courtoisie.

Il convient d'éviter tout vocabulaire impoli ou grossier.

## C. Matériel électronique et objets précieux

L'usage de matériel électronique (lecteurs audio, baladeurs, téléphones portables...) n'est pas autorisé dans l'enceinte de l'établissement. Nous proposons un casier destiné à ce dernier ainsi qu'aux objets de valeur (bijoux, argent,...) pour éviter les pertes, vols ou utilisations. En aucun cas, l'école ne peut être rendue responsable des pertes, vols ou détériorations.

## D. Troc et argent

Les trocs, échanges d'argent, de gadgets, de revues ou d'objets de collection entre élèves sont également interdits au sein de l'établissement.

## E. Produits illicites et objets dangereux

Tout produit illicite ou objet dangereux est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement.

## 6 | ORDRE ET RESPECT DU MATÉRIEL

Maintenir les locaux, le mobilier et tout autre matériel en ordre et en bon état contribue à l'ambiance de travail et constitue l'une des composantes du respect dû à ceux, élèves et intervenants, qui travaillent quotidiennement dans l'école ainsi qu'aux parents et aux personnes qui assurent l'entretien des locaux.

La qualité du cadre de vie est l'affaire de tous : les élèves ainsi que tous les intervenants dans l'école auront à cœur de signaler tout défaut de matériel qu'ils pourraient remarquer ou qu'ils auraient provoqué. Les élèves veilleront à ne pas laisser traîner leurs affaires, ainsi, à la fin de l'année scolaire, les objets et vêtements non marqués et non réclamés sont donnés à des œuvres caritatives. Les élèves sont priés de prendre le plus grand soin des livres qui leur sont prêtés par l'école. Le cas échéant, les livres dégradés ou perdus seront remplacés sans délai, à la charge de la famille.

Chacun respecte les installations, le mobilier, le matériel pédagogique et le matériel de sécurité (extincteurs et alarmes) de l'école. Les réparations consécutives à des dégradations volontaires seraient, le cas échéant, à la charge des parents des élèves responsables de ces dégradations.

Le dernier sorti d'une pièce veille à laisser celle-ci en ordre et dans un bon état de propreté.

## 7 | RÉCRÉATIONS

Les jeux violents sont interdits en récréation. En cas de différend, les élèves doivent se référer aux encadrants.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## 8| DÉJEUNERS

Notre établissement ne disposant pas des personnels, des locaux ni du matériel de restauration scolaire nécessaires pour accueillir tous les élèves sur le temps méridien, nous réservons la permanence du repas de midi aux élèves résidant à plus de 10 km. Toutefois, si des familles domiciliées à plus de 10 km disposent d'une solution leur permettant de reprendre leur enfant sur le temps du déjeuner, cela contribue à soulager l'organisation et le personnel de l'école, majoritairement bénévole.

Les repas pris sur place ne peuvent pas être réchauffés sur site, conformément aux normes d'hygiène. Ils doivent donc être consommés froids ou avoir été préalablement chauffés à la maison et conservés à température adaptée dans un sac ou un contenant isotherme de qualité (thermos). Afin de limiter tout risque sanitaire, il est indispensable que ces équipements assurent un maintien efficace au chaud ou au froid des aliments. À titre indicatif, des marques accessibles et conformes aux usages alimentaires peuvent être utilisées (par exemple : Thermos®, Quechua®, Emsa®, Stanley®).

## 9| ENCOURAGEMENTS ET SANCTIONS

C'est en travaillant dans le calme et avec sérieux que les enfants parviendront à s'épanouir en classe. Les enseignants veillent avec beaucoup de soin à souligner les efforts des élèves en les félicitant et les encourageant à bon escient.

En cas de manquement au respect des règles connues de tous, au sein de l'école ou en sorties scolaires (désobéissance, insolence, grossièreté, insulte, violence physique ou verbale, manque flagrant d'assiduité au travail, tricherie, etc.), l'équipe pédagogique pourra appliquer une punition immédiate ou une sanction disciplinaire, selon la gravité des faits.

Toute mesure disciplinaire vise avant tout à rappeler les règles de vie en collectivité et à favoriser un comportement responsable. Les faits les plus graves sont consignés dans le carnet de liaison, avec signature obligatoire des parents. La direction peut également décider d'y inscrire certaines fautes moins graves pour assurer un suivi.

Les mesures sont progressives et proportionnées à l'acte qui les a motivées :

Les punitions immédiates sont appliquées sans mesure formelle et peuvent inclure :

- une exclusion temporaire d'un cours,
- une retenue durant la récréation,
- un travail supplémentaire à réaliser.

Les sanctions disciplinaires sont réservées aux manquements répétés ou graves et sont prises par la direction. Elles peuvent inclure :

- une retenue,
- un avertissement,
- une exclusion temporaire ou définitive.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**La retenue** sanctionne un manquement en imposant un temps de réflexion et parfois un travail éducatif, aidant l'élève à prendre conscience de ses erreurs et à éviter de les répéter.

**L'avertissement** peut être motivé soit par un manquement grave, soit par une accumulation de manquements plus légers. Il appelle à des efforts soutenus pour un changement d'attitude.

**L'exclusion temporaire** pourra être prononcée par la commission de discipline dans les cas d'atteintes aux personnes et aux biens, de manquements répétés au règlement intérieur, d'absence non justifiée de plus d'un mois (jours cumulés) ou de perturbations à l'organisation et au fonctionnement de l'école. Composée d'au moins deux membres du conseil d'administration, la commission examinera chaque dossier, auquel l'élève et ses parents auront accès. Si nécessaire, une exclusion temporaire de la classe ou de l'école pourra être décidée.

→ *L'exclusion temporaire immédiate* peut être décidée par le directeur en mesure conservatoire en cas de danger, dans l'attente de la réunion de la commission de discipline, dont les mesures seront motivées par les griefs communiqués à l'intéressé lors d'un entretien. Ces mesures s'appliqueront entre 1 et 15 jours après l'entretien.

**L'exclusion définitive** de l'école peut être prononcée par la commission de discipline.

Dans le cas de punitions répétées ou de sanctions, un rendez-vous est proposé aux parents afin de s'entretenir sur les difficultés rencontrées. En cas de nécessité, l'élève en difficulté est amené à évaluer concrètement la progression de son comportement ou de son travail par un « contrat de bonne conduite » mis en place en concertation entre l'école et la famille.

## 10 | IMPLICATION DES FAMILLES ET DES ÉLÈVES

**L'implication de la famille aux côtés de l'école dans la scolarité de son enfant est une condition essentielle de son succès.**

Les parents s'engagent, en signant ce dossier, à coopérer avec l'équipe pédagogique pour le bien de l'enfant. Ils participent activement à la scolarité de leur enfant en consultant régulièrement le logiciel de vie scolaire et le carnet de liaison.

Les notes de contrôle continu et de bilan font l'objet de relevés réguliers et de bulletins trimestriels ou semestriels avec les appréciations du conseil de classe.

Le travail du soir nécessite un suivi régulier des parents<sup>4</sup>. Si nécessaire, les parents peuvent être contactés par l'enseignant pour aider leur enfant en cas de difficultés ponctuelles, ou pour solliciter des spécialistes si celles-ci ne peuvent être résolues par l'école seule.

Afin d'assurer aux élèves un travail sérieux et régulier, une réunion pédagogique est organisée au début de chaque année. L'école organise, plusieurs fois par an, des rencontres parents-professeurs afin d'établir un contact personnalisé bénéfique à l'enfant. L'élève qui a du mal à travailler peut se voir proposer un « contrat de travail » : une fiche qui permet de faire un point régulier entre l'école et la famille (deux fois par semaine pendant un trimestre) sur ses progrès.

<sup>4</sup> Notamment par l'outil École Futée (<https://app.ecole-futee.com/signin/index>).

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Une fiche navette est également mise en place à partir des conseils de classe du deuxième trimestre jusqu'aux conseils du troisième trimestre. Ce document permet de formaliser les échanges entre les familles et l'équipe pédagogique au sujet de l'orientation de l'enfant<sup>5</sup>.

## 11 | SORTIES PÉDAGOGIQUES

L'école peut proposer des sorties à caractère pédagogique. Les sorties demandant un financement supplémentaire spécifique (sorties longues éventuelles) seront soumises au préalable à l'approbation des parents. Tout adulte intervenant dans l'école est tenu de faire respecter ce règlement.

<sup>5</sup> Cf. Projet pédagogique.

CFA

Un délégué titulaire et un suppléant sont élus au scrutin pendant les heures de formation, sous la responsabilité du directeur de l'organisme [au cours des 20 à 40 premières heures de cours en session collective].

Tous les apprentis et stagiaires sont électeurs et éligibles, à l'exception des détenus le cas échéant. Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leur mandat prend fin s'ils cessent d'y participer, et une nouvelle élection est alors organisée.

Leurs missions sont de proposer des améliorations sur le déroulement des formations et les conditions de vie des apprentis, de présenter les réclamations individuelles ou collectives, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et d'application du règlement intérieur. Enfin ils participent au conseil de perfectionnement.

Ce conseil de perfectionnement est composé des parties prenantes du fonctionnement du CFA :

- représentant des enseignants et encadrants,
- représentants des employeurs et des organes sociales et institutionnelles externes au centre selon leurs missions,
- représentants des élèves

Deux fois par an, le conseil de perfectionnement anime et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du centre :

- le projet pédagogique du CFA ;
- les conditions générales d'accueil, d'accompagnement des apprentis, notamment des apprentis en situation de handicap, de promotion de la mixité et de la mobilité nationale et internationale ;
- l'organisation et le déroulement des formations ;
- les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des formateurs ;
- l'organisation des relations entre les entreprises accueillant des apprentis et le centre ;
- les projets de convention à conclure, en application des articles L. 6232-1 et L. 6233-1, avec des établissements d'enseignement, des organismes de formation ou des entreprises ;
- les projets d'investissement ;
- les informations publiées chaque année en application de l'article L. 6111-8.

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE

## ÉLÈVE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Classe actuelle : \_\_\_\_\_

Etablissement scolaire actuel : \_\_\_\_\_

Classe demandée pour la rentrée : \_\_\_\_\_

LV1 choisie : \_\_\_\_\_ LV2 choisie : \_\_\_\_\_

Dernier diplôme obtenu ou préparé : \_\_\_\_\_

Pour l'année scolaire :

VOTRE  
PHOTO  
ICI

## RESPONSABLES LÉGAUX

Situation familiale :

mariés       séparés       divorcés       veuve ou veuf

Si séparés ou divorcés, conditions de garde :

---

---

---

## RESPONSABLE LÉGAL 1

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## RESPONSABLE LÉGAL 2

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Représentant légal à contacter en priorité :  Responsable légal 1  Responsable légal 2

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Raisons qui vous poussent à demander une inscription dans l'école Team Etud', réservée aux enfants en difficultés :

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE

---

---

---

---

---

---

---

---

En signant ce dossier :

- J'autorise l'utilisation de ces informations par l'association Team Étud' à des fins d'évaluation de la candidature.

*Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par Team Étud' aux fins d'enregistrement et de mise à jour des informations individuelles nécessaires à la gestion administrative des élèves et de leurs responsables, en particulier la gestion des admissions, leur facturation et leur paiement, et d'une manière générale toute communication. Une partie de ces informations est transmise par obligation légale aux services académiques ainsi qu'à l'organisme de gestion de l'école. À défaut de consentement, l'admission de votre enfant ne pourra pas être validée ou sa participation à certaines activités sera rendue impossible. Les données saisies sont supprimées 1 an après la fin de scolarité de l'élève dans l'établissement ou, dans le cas d'une candidature refusée, lors de la rentrée scolaire suivante. Aucune donnée n'est revendue. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification des informations qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour motif légitime. Pour exercer les droits mentionnés ci-dessus, vous devez adresser un courrier à l'association, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse postale suivante : Team Étud', 1654 Chemin de Recoulin, 30140 ANDUZE, ou à l'adresse de courrier électronique : rgpd@teametud.fr*

- Je m'engage à signaler à l'école toute modification dans les informations fournies plus haut.
- Je confirme mon adhésion sans réserve à la charte et au projet de l'établissement, et je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

Signature de l'élève